

ART. 49 COUVREUR(EUSE)—ÉTANCHEUR(EUSE)

Existe aussi en plein exercice

Le couvreur est chargé de l'exécution, de l'entretien et de la réparation de toitures et de revêtements de façade au moyen d'ardoises, de tuiles, de feutre bitumé ou de tôles métalliques. Avant de pouvoir couvrir la toiture, il est amené à placer des matériaux isolants, des feuilles de protection et un support, généralement en bois, qui permet de fixer le revêtement. Il place également des conduits d'évacuation métalliques traversant la cou-

verture, des fenêtres de toit, des étanchéités en zinc, ainsi que des gouttières et descentes d'eau pour l'évacuation des eaux de pluie. À côté des constructions neuves, le couvreur effectue des travaux de rénovation ou de transformation d'anciennes toitures.



GRILLE HORAIRE

	4	5&6
FORMATION COMMUNE		
• Français	4	4
• Mathématiques	2	2
• Formation sociale et économique		2
• Formation historique et géographique	2	2
• Formation scientifique	2	2
• Langue moderne (A)	2	
O.B.G.		
• Cours techniques couverture	4	4

2 jours à l'école
3 jours en entreprise

ART. 49 MAÇON(NE)

Existe aussi en plein exercice

Le maçon est un professionnel du bâtiment dont les tâches consistent à assembler, sur base de plans, des matériaux tels que des briques, des pierres, des blocs de béton au moyen de mortier, colle... Les travaux de maçonnerie interviennent aux différentes phases de la vie d'un bâtiment : de la nouvelle construction à la rénovation ou à la transformation de bâtiments déjà existants. Il est chargé d'une partie des travaux de gros

œuvre d'un bâtiment : (dés)installer le chantier, implanter un bâtiment, réaliser le terrassement et les fondations, poser des systèmes d'égouttage, et de drainage périphérique, exécuter la maçonnerie, intégrer les éléments de maçonnerie, placer l'isolation thermique, étancher les parois, coffrer, ferrailer et bétonner les éléments simples.



GRILLE HORAIRE

	4	5&6
FORMATION COMMUNE		
• Français	4	4
• Mathématiques	2	2
• Formation sociale et économique		2
• Formation historique et géographique	2	2
• Formation scientifique	2	2
• Langue moderne (A)	2	
O.B.G.		
• Cours techniques construction	4	4

2 jours à l'école
3 jours en entreprise

ART. 49 OUVRIER(ÈRE) EN RÉNOVATION, RESTAURATION, CONSERVATION DU BÂTIMENT

Existe aussi en 7^e professionnelle du plein exercice

L'ouvrier en rénovation, restauration et conservation du bâtiment rénove, restaure et conserve des structures en maçonnerie. Il sera amené à rénover et conserver des éléments en pierre naturelle taillée.

Il procède au ravalement de façades et de murs intérieurs et traite les ouvrages contre l'humidité et les sels. Il réalise également des transformations dans les bâtiments existants.

Obtention du CESS et d'un certificat de qualification supplémentaire



GRILLE HORAIRE

7

FORMATION COMMUNE

- Français 4
- Mathématiques 2
- Formation sociale et économique 2
- Formation scientifique 2

O.B.G.

- Cours techniques construction 4

2 jours à l'école
3 jours en entreprise

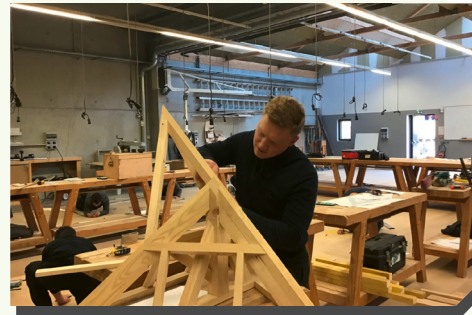
ART. 49 CHARPENTIER(ÈRE)

Existe aussi en 7^e professionnelle du plein exercice

Le charpentier réalise la structure d'un bâtiment, c'est-à-dire ses éléments porteurs : plancher charpente et ossature bois sans lesquels celle-ci ne peut prétendre à se stabiliser. Seul un charpentier peut concevoir des

charpentes sur mesure. Il peut également réaliser des escaliers, planchers, ossatures bois, coffrages, combles habitables, étaitements.

Obtention du CESS et d'un certificat de qualification supplémentaire



GRILLE HORAIRE

7

FORMATION COMMUNE

- Français 4
- Mathématiques 2
- Formation sociale et économique 2
- Formation scientifique 2

O.B.G.

- Cours techniques charpente 4

2 jours à l'école
3 jours en entreprise